

PROMESSE DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2017

*Accompagnez l'action du service militaire adapté en nous désignant
bénéficiaire de votre taxe d'apprentissage*

Document à retourner :

par voie postale à : **RSMA Guyane /DAF/Finances**
Quartier NEMO – BP 246
97393 SAINT LAURENT DU MARONI

(ou) par courriel à : besson.joel@guyane-sma.fr

1. Vos coordonnées

Nom de l'entreprise :
Adresse :

Code NAF :
SIREN :
Nom de notre contact :
Fonction :
Tél. :
E-mail :

2. L'établissement bénéficiaire

Indiquer ci-dessous l'établissement bénéficiaire et les sommes versées :

NOM/COORDONNEES DE L'ETABLISSEMENT DU SMA	Montant versé (ou) la formule « au maximum »
RSMA GUYANE Quartier Némobp 246 97 320 Saint Laurent du Maroni SIRET : 15400130900017	

3. Votre Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA)

NOM de votre OCTA :

Commune :

Rappel : vous devrez impérativement reporter sur le bordereau de votre OCTA :

1. le nom de l'établissement bénéficiaire,
2. la rubrique (hors quota) et la catégorie (organismes dérogatoires)
3. le montant versé ou la formule « au maximum »

Date et signature :